

COMMUNIQUE DE PRESSE Démission de la Commission d'enquête : mise au point

L'Œuvre des Foyers de Charité regrette d'apprendre par voie de communiqué de presse la démission de la Commission portée par Madame Alessandra Pozzo.

Dans le cadre de la nouvelle délégation pontificale nommée le 14 février 2024, l'une des premières démarches des co-délégués, Sœur Christine Foulon et Laurent Landete, a été de rencontrer Madame Pozzo pour mieux comprendre la mission qu'elle avait reçue de Mgr Dubost, anciennement délégué pontifical. Pour rappel, Mgr Dubost avait fait le choix de ne pas intégrer Laurent Landete et sœur Christine Foulon -alors vices-délégués pontificaux- au discernement de la mission de cette commission. Ils n'avaient donc pas pu participer à son élaboration et n'avaient pas été informés de la totalité des membres la constituant.

Dès qu'ils ont découvert l'existence de cette commission, ils ont demandé à Mgr Dubost un élargissement du cadre de cette mission pour permettre une enquête plus approfondie au service de la vérité. Leur proposition n'a pas été retenue. Ils ont constaté à cette occasion que la lettre de mission adressée à Madame Pozzo, uniquement signée par Mgr Dubost, manquait de précisions sur les objectifs attendus. Cette lettre postdatée d'un an envoyait un message de confusion supplémentaire.

Les co-délégués pontificaux ont rencontré Madame Pozzo et deux membres de la commission le 8 mars 2024. Cela a permis de mettre en évidence un décalage entre la compréhension de cette mission par Madame Pozzo et l'attente plus large qu'en avaient les co-délégués pontificaux qui prenaient leur nouvelle mission.

N'étant pas eux-mêmes membres des Foyers de Charité, les co-délégués pontificaux ont rappelé leur propre indépendance. Ils ont insisté sur cette nécessité de l'extension du périmètre de la commission, sur leur engagement à ouvrir toutes les archives de l'Œuvre des Foyers et sur l'importance de ne pas personnifier un travail interdisciplinaire. Dans ces conditions, ils se sont engagés à soutenir l'indépendance de cette commission. Ils ont enfin manifesté leur intérêt de bénéficier des conclusions de la commission pour leur propre mission.

L'acceptation de cette clarification aurait permis à la Fondation des Foyers de financer sereinement ce processus, puis de le présenter aux membres des Foyers, premiers concernés par cette enquête. Ces conditions auraient contribué à fluidifier les échanges et à faciliter l'accès aux informations nécessaires.

En acceptant la nouvelle feuille de route donnée par le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, sœur Christine Foulon et Laurent Landete ont confirmé leur engagement plein et entier dans la réforme des Foyers de Charité: ils réaffirment qu'un travail interdisciplinaire est essentiel et nécessaire pour comprendre les mécanismes qui ont pu notamment favoriser différents types d'abus et de dérives et poursuivre la réforme.

Regrettant de ne pas avoir été entendus dans leur désir d'établir une collaboration dans le dialogue et la confiance avec Madame Pozzo, les co-délégués actent donc cette démission. Ils engagent immédiatement les démarches nécessaires pour que le travail d'enquête ardemment désiré puisse être repris le plus rapidement possible par une nouvelle commission qui sera rendue publique. ■